

Téléphone 05 63 02 52 81

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 11
- Présents : 9
- Représentés : 2
- Votants : 11

Le 23 avril deux mille vingt-six à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 16/04/2026

Étaient présents : E. BASTIDE, G. CAPMARTIN, S. COLLOT, M.A. COMBET, S. FIORITO, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

Représentés : N. LABORDERIE a donné procuration à S. NASCIMBEN, F. ABRIAT a donné procuration à S. FIORITO.

Absents excusés : -

Laëtitia CUCCAROLO a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 ;
- Délibération création d'un emploi non permanent à temps non complet – accroissement saisonnier 2026 ;
- Délibération désignation d'un correspondant défense ;
- Divers.

Adoption du procès-verbal du 09/04/26

Validé à l'unanimité.

Délibération n°2026_27 : Création d'un emploi non permanent à temps non complet – accroissement saisonnier 2026.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi. En effet afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière au service des espaces verts, période estivale pour procéder aux plantations de printemps aux espaces verts, nettoyer les trottoirs de l'agglomération au karcher, divers travaux de peinture / petits bricolages à l'école, à la mairie.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
6 mois à partir du 01/05/2026.	1	Adjoint technique	Plantations de printemps aux espaces verts, nettoyage des trottoirs de l'agglomération au karcher, divers travaux de peinture / petits bricolages à l'école, à la mairie.	20 h

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base d'un indice brut en référence à un échelon du grade des adjoints techniques.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Délibération n°2026_28 : Désignation d'un correspondant défense.

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 31 mars 2026,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ».

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité M. MOURIAU Christian, Maire, en tant que correspondant défense de la commune et M. FIORITO Samuel comme suppléant.

M. MOURIAU Christian et M. FIORITO Samuel n'ont pas participé au vote.

Divers

Projet guinguette : en attente de précision, lui demander si elle peut présenter son projet devant un conseil municipal à venir.

Projet cabanon école : chape : refaire des devis auprès des maçons. Projet doit voir le jour pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Dépôts sauvages : Se renseigner pour installer une caméra à proximité de la salle des fêtes.

Intrusion de certains enfants au local de l'ancien vestiaire du stade : ils ont sorti le contenu du local à l'extérieur :

Le conseil municipal a décidé de démolir l'ancien vestiaire,

Renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale :

Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué désigné par le président du Tribunal Judiciaire
Titulaire : LASSALLE Caroline	Titulaire : THAU Serge	Titulaire : GRIMAUD Julie
Suppléant : CAPMARTIN Gilles	Suppléant : DE VRIESE André	Suppléant : GRIMAUD Stéphanie

Parcelle de Mme VILLENEUVE :

Monsieur le Maire expose que suite au décès de Mme VILLENEUVE, ses parcelles sont en vente. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'acheter une partie de la parcelle jouxtant la chapelle afin de garder un accès : Le conseil municipal demande de se renseigner sur le prix.

Food truck : La secrétaire expose au conseil municipal, qu'une personne de Saint-Sardos propose ses services de « food truck » pour la vente d'hamburgers, sandwichs :

Le conseil municipal accepte que le camion « food truck » s'installe sur notre commune le week-end Route de Mas Grenier) sur la parcelle D 925 (jouxant le rond-point).

Courrier Sabrina NOVAIS :

La secrétaire expose au Conseil Municipal que Sabrina NOVAIS, ATSEM à l'école demande un aménagement de ses horaires suite à une fatigue se répercutant sur sa santé. Elle demande 2 heures en moins par semaine et de préférence le vendredi :

Le conseil municipal indique que le vendredi ce n'est pas possible de s'organiser sans sa présence. Le conseil municipal propose de faire 2 heures en moins le mercredi, étant donné que l'après-midi il n'y a pas d'enfant à garder, le ménage non fait ce jour là sera fait la veille et le lendemain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Le Maire
Christian MOURIAU

La secrétaire de séance
Laëtitia CUCCAROLO

